## DÉCLARATION DU BUREAU DU COMITÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

1 novembre 2023

## LE BUREAU RENOUVELLE SES APPELS À UN CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT DANS LA BANDE DE GAZA

Le Bureau réitère son appel en faveur d'une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenu dans la bande de Gaza conduisant à une cessation des hostilités, comme il l'a été demandé dans sa déclaration du 17 octobre et à une majorité écrasante à l'Assemblée générale le 27 octobre.

Les bombardements intensifs et incessants d'Israël sur les zones densément peuplées de la bande de Gaza, depuis le 7 octobre, et sa récente invasion terrestre du nord de Gaza ont fait près de 9 000 morts palestiniens, pour la plupart des femmes et des enfants, quelque 22 000 autres blessés et 2 000 portés disparus, très probablement restant sous les décombres. Ces attaques aveugles contre des civils et des biens de caractère civil constituent de graves violations du droit international et doivent cesser immédiatement. Israël, puissance occupante, doit s'acquitter de son obligation, notamment pour permettre et faciliter l'acheminement immédiat et sans entrave de l'aide humanitaire aux civils palestiniens de Gaza, y compris de la nourriture, de l'eau, du carburant, de l'électricité et des fournitures médicales.

Le Bureau exige une fois de plus le plein respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que l'arrêt des attaques aveugles contre les civils palestiniens et israéliens et les biens protégés, y compris les hôpitaux, les écoles, les lieux de culte et les installations de l'ONU – quelque 70